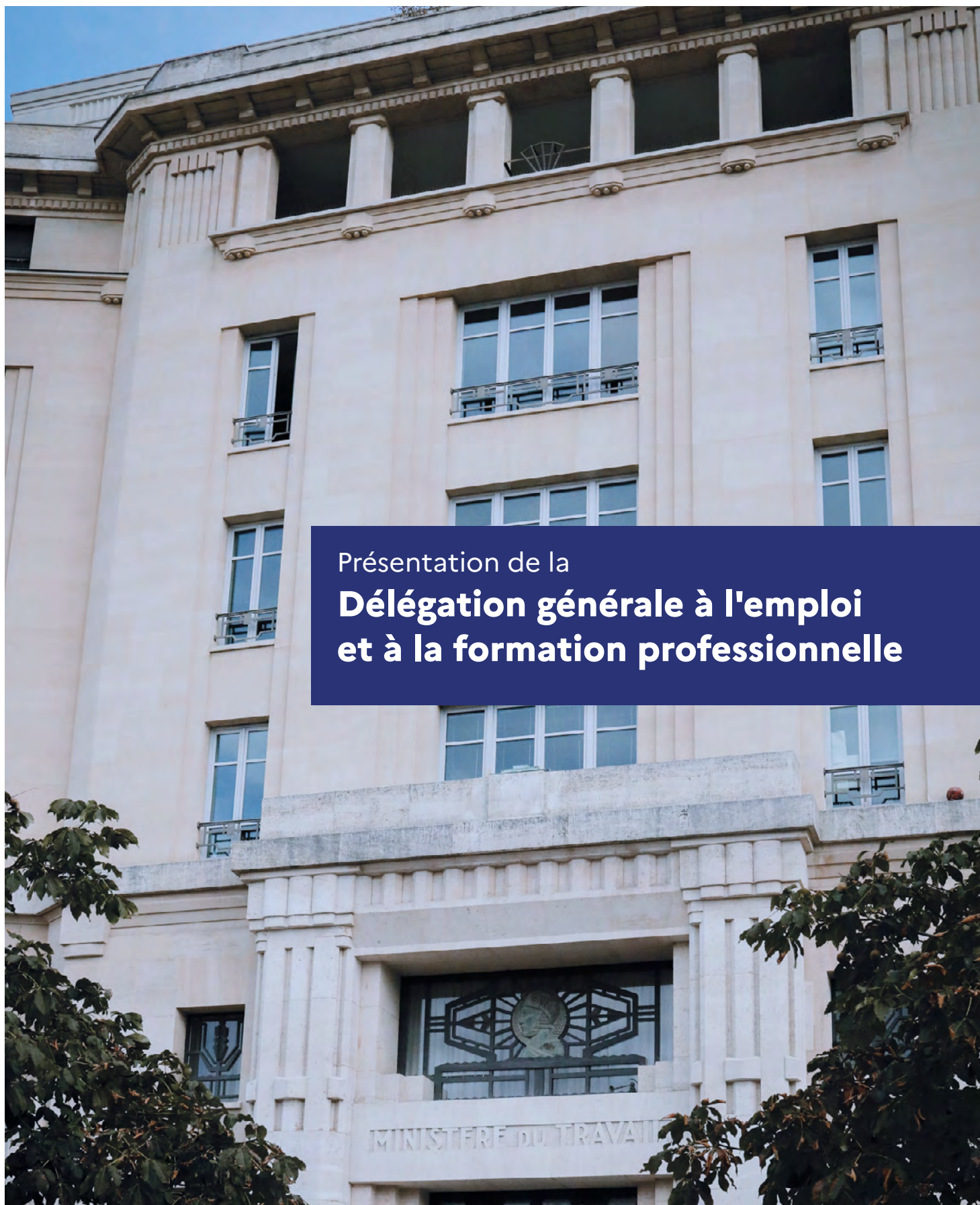




**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Présentation de la
**Délégation générale à l'emploi
et à la formation professionnelle**

MINISTÈRE DU TRAVAIL



Chaque jour, les équipes de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) mènent des politiques publiques ambitieuses en faveur de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi, de l'inclusion des plus fragiles, de l'insertion des personnes en situation de handicap et des transitions écologique, professionnelle et numérique.

Animer au quotidien ces enjeux, c'est piloter des projets législatifs, endosser des responsabilités opérationnelles et organisationnelles dans le pilotage des politiques publiques avec les opérateurs du service

public de l'emploi, les services déconcentrés, les partenaires sociaux, les entreprises, les acteurs de l'insertion.

La DGEFP c'est aussi une vision basée sur trois notions structurantes : la solidité de son expertise, l'ouverture de ses collaborateurs sur leur environnement et enfin la qualité de son innovation au service des politiques publiques du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

Ces dynamiques mobilisent des équipes fortement engagées pour améliorer le quotidien de nos concitoyens et participer à la transformation de l'action publique.

Jérôme Marchand-Arvier,
Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle – **DGEFP**

La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités conçoit, met en œuvre, pilote et contrôle les politiques publiques en matière :

- d'accompagnement des transitions professionnelles ;
- d'insertion professionnelle ;
- de formation professionnelle continue et d'alternance ;
- de mutations économiques et sociales : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, accompagnement des entreprises en difficulté ;
- de renforcement de l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- d'accompagnement des opérateurs (France Travail, Missions locales...);
- d'accompagnement des transitions écologique, professionnelle ou numérique ;
- de pilotage des dispositifs embarqués sur la plateforme 1jeune1solution et les outils digitaux d'aide aux jeunes.

Elle en construit le cadre juridique en concertation avec les autres administrations concernées, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales.

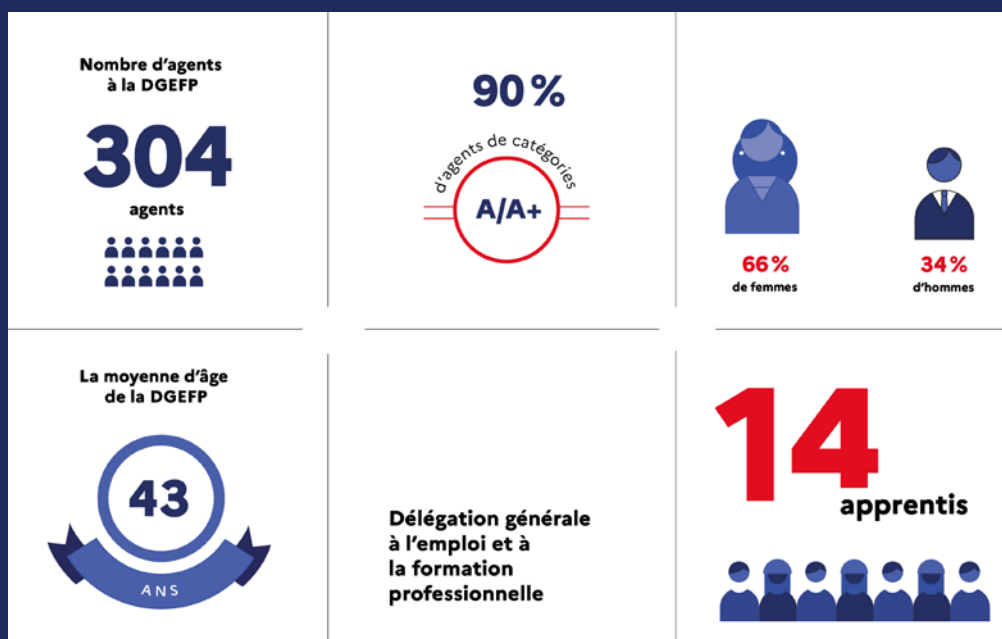
Elle conduit et coordonne la mise en œuvre, avec l'appui des Directions régionales de l'économie, des politiques publiques, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et de très nombreux partenaires extérieurs.

La DGEFP pilote le développement de l'emploi et des compétences afin de favoriser l'accès et le retour à l'emploi, la sécurisation des parcours professionnels et la compétitivité des entreprises.

Ressources humaines

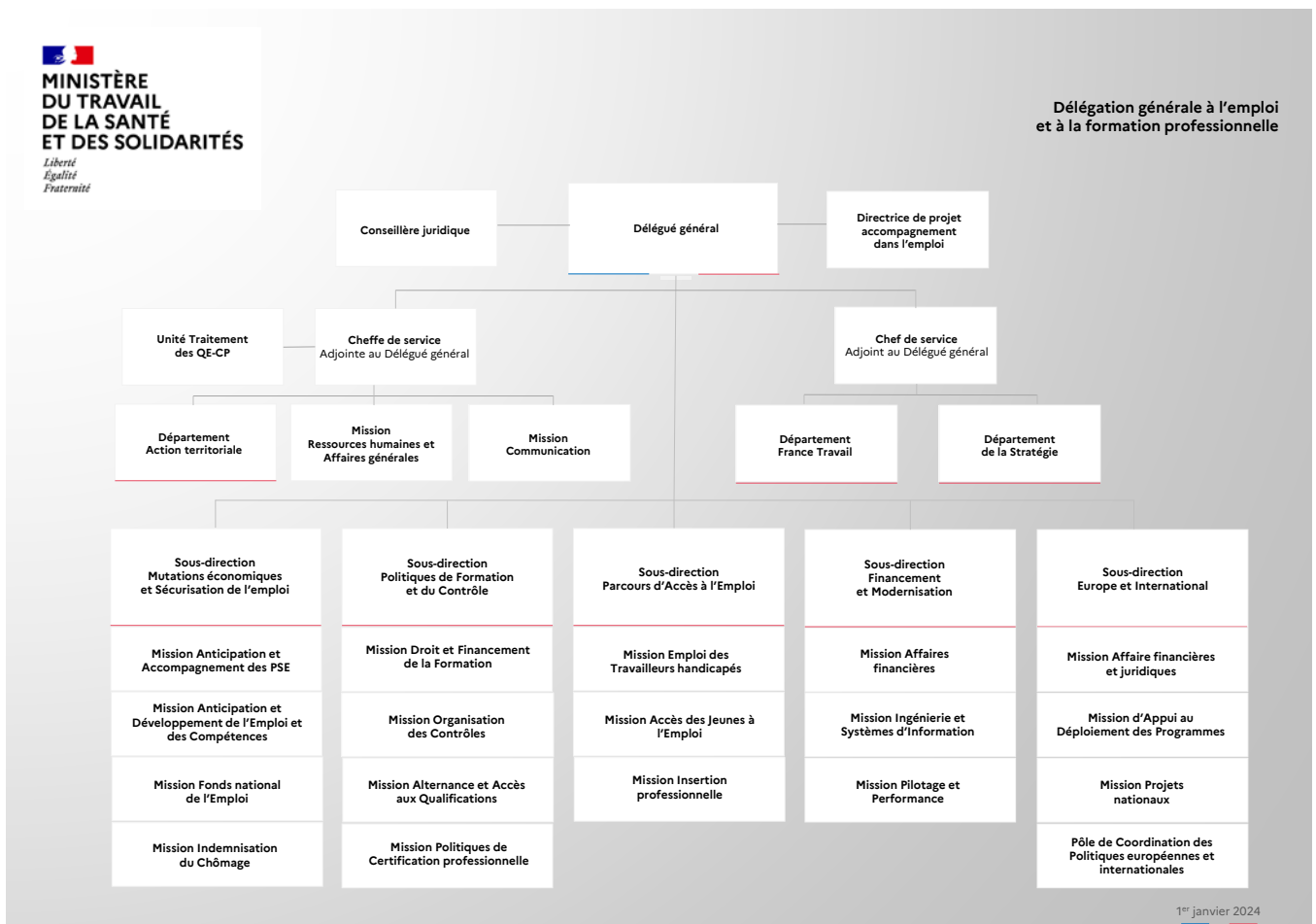
En matière de ressources humaines, la DGEFP se caractérise par la **diversité des statuts de ses agents, de ses métiers** mais également leurs origines institutionnelles (ministères sociaux, mais aussi économique et financier, services déconcentrés, collectivités locales...) qui font la richesse de cette direction.

Les possibilités de mouvement interne permettent des parcours variés qui peuvent ensuite s'étendre jusqu'à l'ensemble des ministères sociaux soit une palette très large de champs de compétences et de métiers.



Organisation

La DGEFP est organisée en 5 sous-directions, rattachées au délégué général, et 6 missions et départements transversaux, rattachés aux 2 chefs de service adjoints au délégué. Cette organisation va dans le sens d'une transversalité toujours plus nécessaire pour mener à bien ses travaux. Des chantiers récents tels que la mobilisation du dispositif exceptionnel d'activité partielle ou le déploiement de la réforme de la formation professionnelle ont, en effet, des impacts sur la majorité des autres axes de travail de la DGEFP.



Gouvernance

Un **comité de direction** (codir) se réunit toutes les semaines sous la présidence du délégué général pour organiser la transversalité des sujets en cours et à venir, prendre les décisions impactant l'ensemble des collaborateurs, partager l'information opérationnelle et stratégique.

Un **codir élargi** et un **comité des managers** sont réunis afin d'informer et d'outiller les managers sur la mise en œuvre des actions portées par la DGEFP, respectivement sur les mesures relatives à la politique de l'emploi/formation professionnelle et sur les questions de ressources humaines de management, de partage de bonnes pratiques et d'essaiage des nouveaux projets.

Une **commission locale de concertation** réunit les organisations syndicales, la direction de la DGEFP et la mission des ressources humaines et des affaires générales (MRHAG) afin de débattre de tous les sujets relevant de la vie professionnelle des agents.

Une **assemblée générale** réunit l'ensemble des agents de la DGEFP afin de les tenir informés de l'actualité de la Délégation, des mesures en cours, des choix à venir et de tout ce qui a trait à l'organisation et la vie de la Délégation générale.

Enfin des **événements internes thématiques** viennent compléter cette gouvernance afin de :

- de permettre l'actualisation des connaissances des grands chantiers d'actualité ;
- participer à la transformation interne ;
- mieux appréhender notre environnement social et sociétal.



Une direction au cœur d'un écosystème dense

La DGEFP est une direction d'interface. Sur chacune des politiques qu'elle porte, elle travaille en articulation et en collaboration avec un grand nombre d'acteurs. Elle s'appuie tout d'abord dans les territoires sur les préfetures et les **DREETS**, ainsi que sur le **service public de l'emploi** (SPE).

Au niveau central, elle est amenée à travailler en coordination rapprochée avec les autres directions du **ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités** en premier lieu la **Direction générale du travail** (DGT) et la **Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques** (Dares), mais également avec celles du **ministère de l'Économie** (Direction générale du Trésor, Direction générale des entreprises) ou des **ministères sociaux** (Direction de la sécurité sociale, Direction générale de la cohésion sociale).

Son action s'inscrit depuis 2015 dans le cadre d'une concertation quadripartite avec les partenaires sociaux et les Régions au sein de la sous-commission de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles au sein de la Commission nationale de la négociation collective de l'emploi et de la formation professionnelle.

La DGEFP travaille, en outre, avec un ensemble d'opérateurs, en premier lieu **France Travail** et les **missions locales**, mais aussi **l'Afpa**, **France compétences**, **Centre Inffo**, **l'Agence de services et de paiement**, la **Caisse des dépôts**... et de nombreux partenaires, dont **l'Unédic**, **l'Apec** ou **l'Agefiph**, ainsi que le secteur associatif (dans le domaine de l'insertion notamment).

Dans la conduite des politiques en matière de mutations économiques, les dirigeants et DRH d'entreprises sont des interlocuteurs réguliers de la DGEFP.

